

F3 - Formulaire Résultat de marché

Résultat de marché

Département(s) de publication : **85**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : SDIS 85.

Correspondant : M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vendée, Mme Martine Chaillout, chef du service de la commande publique, Les Oudairies BP 695, 85017, LA ROCHE SUR YON Cedex, tél. : 02-51-45-10-10, télécopieur : 02-51-45-49-51, Courriel : scop@sdis-vendee.fr , adresse internet : <http://www.sdis85.com> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Ordre et sécurité publics.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce no° 18-49741 , mise en ligne le 11 avril 2018.

Objet du marché : Prestation d'assistant de service social pour le SDIS de la Vendée

Catégorie de services : (25) Services sociaux et sanitaires

Lieu d'exécution : SDIS de la Vendée,

Code NUTS : FRG05

CPV - Objet principal : 75200000.

Objets supplémentaires : 85310000.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 70%;
- Qualité du service proposé (jugée sur la base du mémoire technique) : 30%.

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Nom du titulaire / organisme : FOCSIE, 5 boulevard de l'Epervière 49000 ECOUFLANT FR,

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 16 340 EUR

Date d'attribution du marché : 30 mai 2018

Nombre total d'offres reçues : 3

Le montant du marché indiqué est le montant annuel. L'accord-cadre peut être consulté au SDIS de la Vendée. Tout recours gracieux peut être adressé au SDIS de la Vendée dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Nantes : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L551-1 à 12 et R551-1 à 6 cja) ; - un référé contractuel, après la signature du contrat, dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au jeu et pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat (art. L551-13 à L551-23 cja); - un recours en excès de pouvoir formé

contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R421-1 à 7 cja); - pour les concurrents évincés ainsi que pour tout tiers intéressé, et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées en application des décisions du Conseil d'Etat n° 358994 du 4 avril 2014 et n° 398445 du 30 juin 2017. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " legifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette CS 24111, 44041, NANTES cedex, tél. : 02-40-99-46-00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Fax : 02-40-99-46-58,

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 mai 2018